

PAR COURRIEL

Gatineau, le 7 janvier 2016

N/Réf. : 200446577

Objet : Demande d'accès concernant la Route 148 et la rue Clarendon, Shawville

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès datée du 17 décembre 2015, reçue le 18 décembre dernier, concernant l'objet précité.

Le document suivant est accessible :

1. Autorisation du 16 mars 2009, 2 pages.

Vous noterez que dans ce document, des renseignements ont été masqués, et ce, en vertu des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au 819 772-3434, poste 218.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par

Mélissa Brazeau

Technicienne en administration

p. j.

Gatineau, le 16 mars 2009

AUTORISATION

Loi sur la qualité de l'environnement
(L.R.Q., article 32)

Municipalité de Shawville.
350, rue Principale, C.P. 339
Shawville (Québec) J0X 2Y0

N/Réf. : 7311-07-01-80180-14
200228314

**Objet : Services municipaux – Rues Clarendon et Isabella et route 148
Municipalité de Shawville**

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de la demande d'autorisation datée du 21 juillet 2008, reçue le 2 décembre 2008 et complétée le 27 janvier 2009, j'autorise, conformément à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LRQ, chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné, à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Installation de conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire et installation d'un poste de pompage sur les rues Clarendon, Isabella et sur la route 148 situé sur les lots 2 ptie, 3 ptie, 4 ptie, 16 ptie, 16-137 ptie, 16-138, 16-139, 16-183, 16-184 et 16-185 du cadastre du village de Shawville localisé dans la municipalité de Shawville faisant partie de la MRC Pontiac.

AUTORISATION
(L.R.Q., article 32)

– 2 –

N/Réf. : 7311-07-01-80180-14
200228314

Le 16 mars 2009

Autorisation :

En vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement, le titulaire s'engage à réaliser ce projet tel qu'il est décrit aux présentes.

La présente autorisation est délivrée sur la base des informations contenues dans le Formulaire de demande d'autorisation pour réaliser un projet d'aqueduc et d'égout signé par M. Gabriel Thibault ing., CIMA+, en date du 21 juillet 2008 et dans une lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs daté du 23 janvier 2009, signée par M. Luc Séguin ing., CIMA+, concernant des précisions supplémentaires sur le projet et à laquelle étaient annexés les plans révisés C-1, C-3 et C-5 en date du 21 janvier 2009, signés et scellés par M. André Mathieu ing.

Ce projet devra être réalisé conformément à ces documents.

En outre, cette autorisation ne vous dispense pas d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour la ministre,

art. 53-54

MD/JL/ms

Marc Dubreuil,
Directeur régional de l'analyse
et de l'expertise de l'Outaouais